

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_035_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite_035_B-14-chem | Projets de réforme. Item](#)[Projet de Maison de santé](#)

Projet de Maison de santé

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b035_B_f0365**

Source**Boite_035_B-14-chem | Projets de réforme.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Références bibliographiques**[Gazette de médecine, Paris, de l'imprimerie de Grangé, 1761-1763](#)**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Description des avantages d'une
maison de santé, ébauchée ~~et~~ en faveur de
ceux qui sont atteints de ~~la~~ maladie
nervale, et qui ne savent où trouver
un remède efficace à leur guérison "par
Claude Cheslier, - Coordonneur-médecin ordinaire
du Roi.

La description de la maison porte
cette épigraphe : "Utinam veris hanc
amici impleam !"

"Je n'ai eu prout que d'y recevoir
une société d'honnêtes gens, riches" (r2).

"opulenti" (r14).

cette maison s'entre trouver au pied
du pont de seigneur.



en. Gazette de Médecine.

Médecin. 10 Mars 1762.

T III. XX. p 158. 160

Le projet de loi de finances de 1905
 a pour objet de modifier les
 dispositions relatives aux
 contributions directes, et
 de créer de nouvelles
 ressources fiscales.

Le projet de loi de finances de 1905
 a été adopté par le Sénat
 le 24 mars 1905.

Le projet de loi de finances de 1905
 a été adopté par l'Assemblée
 nationale le 24 mars 1905.

Le projet de loi de finances de 1905
 a été adopté par le Sénat
 le 24 mars 1905.

Le projet de loi de finances de 1905
 a été adopté par l'Assemblée
 nationale le 24 mars 1905.